

# BULLETIN MUNICIPAL N°7

La Gazette des Fourmis - S'ameise heftel



## SOMMAIRE

**Le mot du maire**

**Eco territoire**

**Trame verte et bleue**

**Le démarrage de l'accueil périscolaire**

**La chasse communale**

**Approvisionnement en eau potable**

**La ferme du Poney Roi**

**L'anniversaire de la libération du village**

**La rénovation de la chapelle**

**Journée citoyenne**

**Informations diverses**

**Les associations**

*Mairie de Maisongoutte*

*Octobre 2023*



Chères concitoyennes et concitoyens,

Le traditionnel bulletin municipal estival s'est mué cette fois-ci en bulletin automnal. Il est vrai que l'environnement socio-politique est plus que mouvant et que nous sommes encore à l'abri dans notre petit village des mouvements de violence qu'a connu le pays avant l'été. Toutefois nous sommes également impactés par l'inflation galopante qui se traduit concrètement dans le panier de la ménagère et qui donne des tournis à plus d'un sur le prix de l'énergie.

Tous, vous avez pu vous rendre compte que la canicule de l'an dernier n'était pas un épiphénomène et que les périodes sèches se prolongent cet automne plus qu'indien...

Nous travaillons à la municipalité pour gérer au quotidien les aléas pouvant survenir en cours d'année comme l'approvisionnement en eau de notre source du Climont et surtout, poursuivons nos efforts en matière d'aménagement du cadre de vie pour assurer notre résilience face aux événements climatiques à venir.

En matière de déplacements, le projet de voie verte avance avec le recrutement cet été d'un maître d'œuvre, le bureau BEREST, qui est chargé de dimensionner techniquement et financièrement le projet sur les 1600 mètres de tronçon intramuros. L'objectif est de boucler le plan de financement de ce projet avec sa présentation au plan vélo de la Région Grand est.

Vous avez également pu constater que notre collaboration avec les villages voisins se formalise et se structure dans le cadre de plusieurs partenariats, à commencer par celui de notre école intercommunale qu'a enfin rejoint la municipalité de Steige. Il s'agit d'un grand soulagement aussi bien pour le corps enseignant que pour nos finances ! L'achèvement des travaux ayant pris du retard nous avons dû prendre des dispositions transitoires pour l'accueil des enfants en périscolaire, en aménageant provisoirement le foyer Saint Antoine jusqu'en fin d'année avec une rentrée, dans les nouveaux locaux, programmée après les congés de Noël.

Sur le plan de la résilience climatique, vous avez été nombreux à adhérer au projet Mille Maisons portée par l'association Eco territoire créé en partenariat avec nos voisins. Plus d'une soixantaine de dossiers d'accompagnement au financement de projets d'isolation et de chauffage dans nos habitations sont en cours grâce au recrutement de deux chargées de mission dans le cadre de cette association.

D'autres projets émergent comme celui de mieux valoriser la venaison (viande de gibier) prélevé par les chasseurs de la vallée. A ce sujet je tiens à remercier chaleureusement les propriétaires forestiers qui ont pris la décision d'abandonner le produit de la location de la chasse sur le ban communal en cette période de renouvellement des baux.

Je ne saurais terminer ces propos sans remercier nos associations communales comme le club de foot, le twirling, l'association des pompiers et des arboriculteurs qui ont animés notre village avec de très belles fêtes tout au long de ce bel été.

Le Maire

Christian HAESSLER

# ECO TERRITOIRE

**Le programme de l'Association Eco territoire, qui regroupe les villages de Ranrupt, Steige, Maisongoutte, St Martin et Breitenbach est bien chargé.**



Deux chargés de mission (Valérie JOST et Sophie HENCK en photo ci-dessus) ont été recrutées par l'Association pour mener à bien les projets qui visent à améliorer le quotidien des habitants notamment à travers le projet 1000 maisons, à faciliter la transition écologique, réduire l'empreinte carbone, favoriser la biodiversité, développer une alimentation locale de qualité, ...



## **A Maisongoutte, le projet 1000 maisons a rencontré un vif succès :**

Début juin, une réunion publique a été organisée au foyer St Antoine pour présenter le dispositif qui permet aux citoyens d'obtenir des aides pour la rénovation énergétique de leur habitat.

Une vingtaine de personnes était présente et une dizaine de dossier d'aide ont été déposés et sont actuellement traités par les chargés de mission.

Si vous avez un projet de rénovation, n'hésitez pas à contacter l'association éco territoire ([contact@ecoterritoire-alsace.org](mailto:contact@ecoterritoire-alsace.org)) ou le secrétariat de la mairie pour obtenir plus d'informations.

# TRAME VERTE ET BLEUE

La Trame Verte et Bleue « Autour du Champ du feu » initiée en 2017 est aujourd'hui renouvelée pour la 4<sup>e</sup> fois. Elle a pour objectif de préserver/restaurer les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques qui les relient entre eux.

Elle permet de réaliser un ensemble d'action en faveur de l'environnement dans les espaces communaux et les privés.



## Actions Globales

### Etudes des corridors et réservoirs de Biodiversité

Etude indispensable aux déblocage des fonds de la TVB. Doit permettre d'avoir un ensemble de recommandations natures pour votre commune

### Formation des agents communaux

Formation des agents, rencontre des élus et création de petits panneaux pour sensibiliser le public aux nouveaux modes de gestion de votre commune.

### Sensibilisation citoyenne

Création d'un ensemble d'animations, et support pédagogiques types flyers, kakémono, newsletter à destination des habitants votre commune

### Corridors citoyens

Opération arbres fruitiers et haies pour votre commune et les habitants de votre commune.

### Poste ce chargée de mission

A disposition de votre commune



# Le démarrage de l'accueil périscolaire du Honcourt

Vous l'avez sûrement remarqué, il y a depuis la rentrée scolaire des groupes d'enfants accompagnés d'animateurs de la MJC, qui marchent dans les rues du village.

En effet, même si le nouveau pôle scolaire et périscolaire intercommunale du Honcourt n'est pas encore tout à fait terminé, la MJC le vivarium de Villé a mis en place un service d'accueil périscolaire pour répondre aux besoins des familles, sur deux temps importants dans la journée de l'enfant.

Les enfants du Regroupement Pédagogique Intercommunale de Maisongoutte - Steige sont accueillis à midi et après 16h au foyer Saint Antoine où une équipe de 2 animatrices et 1 directeur adjoint les accompagnent.

Les repas et goûters sont préparés et livrés quotidiennement par Pomme et chou de Marckolsheim, traiteur agréé en restauration collective.



Le foyer a été aménagé avec du matériel adapté et équipé de matériel pédagogique pour des activités de découverte, ludique et de loisirs.



Pour la sécurité de tous, merci d'être vigilants et de circuler à vitesse réduite aux abords des écoles et rues lors des heures d'arrivée et de départ des enfants.

Les enfants du RPI Breitenbach - Saint Martin sont accueillis au caveau sous la mairie de Breitenbach où une équipe de 2 animatrices et 1 directrice les accompagnent. Le prestataire pour les repas et goûters est identique aux deux sites.



Nous faisons un appel aux dons pour des jeux de société, livres pour enfants (3-11 ans), tapis de jeux antidérapant, des T-shirt taille adulte pour les ateliers peinture et tout matériel pour des bricolages (carton, papier, planchette bois, ...etc.).

Contact : [acm-maisongoutte@mjc-levivarium.com](mailto:acm-maisongoutte@mjc-levivarium.com)

Virginie BRIOT

# La chasse communale

Le droit de chasse en Alsace Moselle répond au cadre réglementaire du Code de l'environnement et est administré par la Commune au nom et pour le compte des propriétaires fonciers.

Le renouvellement des baux de chasse pour la période du 02 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033 est en cours.

Si vous êtes propriétaire foncier, vous avez ainsi été sollicité fin juin pour vous prononcer sur l'affectation du produit de chasse.

Vous trouverez, ci-dessous, le résultat de cette consultation :

## PROCES-VERBAL

Sur le résultat de la consultation écrite relative à l'affectation à donner au produit de la location de la chasse

De la commune de MAISONSGOUTTE  
Pour la période 2024 - 2033

En application de l'article L. 429-13 du Code de l'Environnement, les propriétaires des fonds situés sur le territoire communal de la chasse ont été consultés par écrit, en vue de l'abandon du produit de la location de la chasse pour la période du 2 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033.

Les propriétaires ont été informés que :

- La décision d'abandon doit être prise expressément et à la majorité qualifiée des deux tiers des propriétaires représentant les deux tiers des surfaces chassables ;
- Si la majorité qualifiée n'est pas atteinte, le produit est reversé aux propriétaires.

Le résultat de la consultation écrite s'établit comme suit :

a) Nombre des propriétaires du ban communal consulté :	681
b) Nombre des propriétaires exprimés :	467
c) Superficie totale des terrains inclus dans le périmètre de chasse :	447 ha
d) Nombre de propriétaires ayant opté pour l'abandon du produit de fermage au profit de la commune :	457 (67,10%)
e) Contenance totale de l'ensemble des terres appartenant aux propriétaires visés au d) :	331.67 ha (74,20%)

Par conséquent, se sont prononcés pour l'abandon du produit de la location de la chasse à la commune :

**457 Propriétaires, possédant au total 331.67 ha**

Attendu que :

Le décompte fait apparaître que plus des deux tiers des propriétaires représentant plus de deux tiers de la superficie de la chasse communal se sont prononcés pour l'abandon du produit de la location à la commune.

Il est donc convenu que le produit de la location de la chasse

- Est cédé à la commune

Fait à Maisongoutte, le 04/09/2023

Le Maire, Christian HAESSLER



Affiché le 05/09/2023 pour une durée de 10 jours + publié sur le site internet de la commune



L'Association Chasse Loisirs et Environnement de Maisongoutte organisera les battues d'hiver selon le planning suivant :

**Battues :**

**Dimanche 05 novembre 2023**

**Dimanche 26 novembre 2023**

**Dimanche 10 décembre 2023**

**Dimanche 7 janvier 2024**

**Dimanche 21 janvier 2024**

**Poussées : 26 décembre 2023 et 28 janvier 2024**

Pour des questions de sécurité, les postes de battues seront signalés par une numérotation rouge sur fond jaune le long des chemins bordant les enceintes traquées.





# Approvisionnement en eau potable

## Remerciements au service d'urgence du SDEA qui sécurise notre approvisionnement en eau potable



Le dimanche 24 septembre dernier, au petit matin, le service d'astreinte du SDEA informe le maire d'une très probable rupture de la livraison d'eau pour l'intégralité de la commune.

Dans la foulée un message téléphonique générique parvient à l'ensemble des abonnés les informant d'un possible arrêt de la livraison d'eau et demandant de restreindre leur consommation.

Le lotissement du Blanc Noyer à Lalaye, approvisionné par la même adduction d'eau s'est retrouvé rapidement à sec et les 120 résidents étudiants de la jeunesse heureuse en week-end d'intégration également.

Les équipes du SDEA ont finalement localisé, après plusieurs heures de recherche, la fuite à l'intersection du chemin menant au "camping" de Maisongoutte.

Il a suffi d'un mouvement de terrain, fréquent en ces périodes de sécheresse, pour rompre la canalisation. Vers midi, la fuite d'eau était maîtrisée et notre réservoir de Wagenbach de 120 m<sup>3</sup> à nouveau alimenté.



Aucun foyer du village n'a été impacté et cet incident est passé inaperçu pour la plupart des villageois.

L'eau est un bien précieux ! Je tenais à vous faire part de cet incident qui peut se renouveler à tout moment et surtout saluer au passage le professionnalisme des équipes du SDEA qui veillent jour et nuit sur notre approvisionnement en eau.

Le Maire



# La Ferme du Poney Roi



## Portes ouvertes de la pension équestre le Poney Roi

Savez-vous que notre commune héberge depuis peu une activité peu commune mais innovante en matière de bien-être animal ?

S'agit d'une écurie "active" où les chevaux, été comme hiver, ne sont pas confinés dans des box mais circulent librement en groupe sur un parcours sécurisé leur permettant de se nourrir et de se déplacer en permanence.

En effet le cheval est un animal grégaire qui préfère vivre en groupe et à l'extérieur.



Le 10 septembre dernier, la pension équestre le Poney roi ouvrait ses portes pour une visite des installations. Les propriétaires Mélanie et Johann ont accueilli une délégation des municipalités de Maisongoutte et Saint Martin.



Vous pouvez consulter le site internet de la ferme pour plus d'information sur cette structure :

<https://lafermeduponeyroi.fr/>

Christian HAESSLER

# L'anniversaire de la libération du village

Ludovic HUMBERT, natif de la commune et fervent passionné de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale, a proposé à la Commune un projet pour célébrer le 80<sup>e</sup> anniversaire de la libération de Maisongoutte, le 25 novembre 2024.

La Commune souhaite s'investir à ses côtés en participant à la création et à l'organisation de cette manifestation.



A l'heure actuelle, le projet est encore à l'étape de création et nous sommes à la recherche de volontaires qui souhaiteraient participer activement à cet événement, afin de créer un premier noyau d'organisation et un second noyau de bénévoles.

Une exposition temporaire aura également lieu pendant cet anniversaire. Pour enrichir et compléter cette exposition publique, nous recherchons objet, photo, document, artéfact et récit liés à cette période.

**Si vous souhaitez vous impliquer dans ce projet, partager vos connaissances ou mettre à disposition du matériel en lien avec cette partie de l'histoire, merci de prendre contact avec le secrétariat de la mairie.**

## La rénovation de la chapelle



Une équipe de bénévoles s'est réunie du 26 août au 16 septembre (soit 5 demi-journées) pour redonner un coup d'éclat à la chapelle de Kuhnenbach.



*Yves BOES, Jean Michel SPAHN, René WINGENDER, Daniel HUBRECHT et Cyrille HUMBERT*

**Un grand merci aux participants pour ce travail de fourmis**

## Journée Citoyenne



Le samedi 17 juin, 15 adultes et 4 enfants se sont réunis pour la journée citoyenne organisée par la Commune pour nettoyer et embellir notre village.

La matinée de travail s'est terminée par un repas pris en commun au Foyer St Antoine.

**Merci à tous!**



# Informations diverses

## L'entretien des lisières boisées aux abords des routes départementales

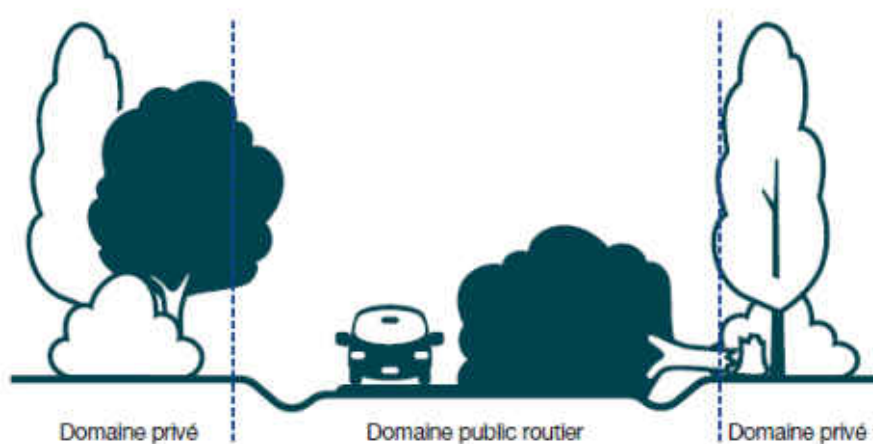


### Les arbres de votre propriété relèvent de votre responsabilité

**La fluidité du trafic routier et la sécurité des usagers** constituent des priorités de la Collectivité européenne d'Alsace. Cette responsabilité est cependant partagée avec les propriétaires des parcelles forestières à proximité des routes départementales.

En tant que riverain d'une route départementale, vous devez :

- **Respecter une distance légale de 2 mètres minimum entre la route et les arbres ou les haies** (plantations et branches).
- **Entretenir les arbres, arbustes et haies** de votre propriété plantés au-delà de cette limite.



- Évitez tout danger, notamment **la chute de branches sur les routes**, en prenant les mesures nécessaires :
  - > **Surveiller l'état des arbres** et procéder à des contrôles par des experts de manière préventive.
  - > **Élaguer** pour anticiper la chute de branches mortes ou la rupture d'arbres présentant des symptômes de fragilité ou de dépérissement.
  - > **Intervenir avec un lamier ou par coupe sélective du 1er août au 14 mars** en dehors de la période de nidification de la faune locale (hormis la sécurisation d'un site).



# Chutes d'arbres : conséquences et sanctions encourues



## ➤ Pour vous, riverain d'une route départementale

Les riverains qui ne respectent pas ces obligations sont passibles de **poursuites pénales, d'amendes et/ou de peines d'emprisonnement. La réparation financière des préjudices matériels et corporels causés vous incombe.**

À ce titre, en cas de danger avéré, la Collectivité européenne d'Alsace peut procéder à l'exécution des travaux d'élagage voire d'abattage des plantations sur une parcelle privée afin de garantir la sûreté et la commodité de passage. Les frais afférents aux opérations seront mis à la charge des propriétaires des arbres.

## ➤ Pour les usagers

Les chutes d'arbres peuvent entraîner :

- > des accidents,
- > des routes fermées et des retards,
- > la mobilisation de moyens humains et matériels importants pour dégager les chaussées.

## ➤ Les Contacts

### **Avant toute intervention en bordure de route départementale**

Prenez l'attache du Centre d'Entretien et d'Intervention (CEI) le plus proche de la Collectivité européenne d'Alsace pour définir les mesures de protection et de signalisation à mettre en place.

Rendez-vous sur [alsace.eu](http://alsace.eu), rubrique « Mobilité et transport »

(liste complète des CEI disponible sur le site).



# FEUX INTERDITS

*Pour mémoire, et plus encore en cette période de sécheresse, nous vous rappelons que les feux sont strictement interdits même sur parcelles privées.*

*Un arrêté municipal a d'ailleurs été pris mi-juillet pour interdire officiellement les feux de tous types sur le site de l'Alisier à la Honel.*

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
ARRONDISSEMENT DE SELESTAT  
MAIRIE DE MAISONSGOUTTE

## ARRETE MUNICIPAL 2023/01

### Portant interdiction de feux de plein air, feux festifs et barbecue Sur le site de l'Alisier / Honel

Le Maire de la Commune de MAISONSGOUTTE

VU le code général des collectivités territoriales ; et notamment les articles L-2212-1, L2542-1 et suivants

VU le code forestier et notamment les articles L 131-1 et suivants ;

VU le code l'environnement et notamment l'article L541-21-1 ;

VU le code pénal et notamment ses articles 322-5 à 322-18

**Considérant** que les bois, forêts, plantations, espaces verts, de la Commune sont particulièrement exposés aux incendies,

**Considérant** la situation climatique actuelle et les prévisions météorologiques,

**Considérant** qu'il y a lieu, pour des motifs de sécurité publique, d'interdire la pratique de feux de camp et de plein air, l'utilisation de réchaud et barbecue,

## ARRETE

Article 1 : Il est interdit d'allumer et de porter tous feux sur le site de l'Alisier / Honel. La pratique de camping sauvage, de feux de camp et de plein air, l'utilisation de réchauds et barbecue quelque soit le mode de cuisson utilisé sont strictement interdits de jour comme de nuit.

Article 2 : Toutes personnes ne respectant pas le présent arrêté s'expose aux sanctions prévues par la loi. Le matériel utilisé pourra faire l'objet d'une saisie immédiate.

Article 3 :

- M. le Maire de la Commune de MAISONSGOUTTE
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Villé,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Maisonsgoutte, le 19/07/2023

Le Maire  
Christian HAESSLER





## Association Forestière de la Vallée de Villé : une association au service des propriétaires forestiers privés

*La Vallée de Villé est recouverte à 69 % de forêts, ce qui représente environ 7 650 hectares. Parmi ces 7 650 hectares, 3 000 hectares (soit 39 %) appartiennent à près de 4 500 propriétaires privés.*

Depuis sa création en 2015, l'Association Forestière de la Vallée de Villé se mobilise pour fédérer les propriétaires forestiers de la vallée, favoriser les échanges entre eux et leur apporter des conseils pour gérer leurs forêts. Elle regroupe aujourd'hui 90 adhérents dont près de 80 % possèdent une surface forestière comprise entre 0 et 5 hectares.

L'Association bénéficie du soutien de Forestiers d'Alsace (fédération des 10 associations forestières alsaciennes) et du Centre Nationale de la Propriété Forestière (CNPF) du Grand Est, ainsi que d'un appui de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé. Elle dispose également d'une « forêt école » de 2 hectares située sur le ban communal d'Albé. Cette forêt école est un lieu privilégié pour l'organisation de formations forestières.

Adhérer à l'Association Forestière de la Vallée de Villé vous permet de bénéficier :

- Des journées de formation et réunions d'information sur des thèmes variés comme la plantation, la sylviculture des différentes essences, la récolte de bois, l'amélioration du foncier, etc. ;
- De conseils techniques pour la gestion de votre forêt et l'organisation de chantiers concertés de coupe de bois ;
- D'une assurance responsabilité civile via le Syndicat des Forestiers Privés d'Alsace à un tarif très avantageux.

Adhérer, c'est aussi rencontrer, échanger et partager avec des propriétaires forestiers locaux et passionnés, le tout dans une ambiance conviviale.

Bulletin d'adhésion à télécharger sur le site de Forestiers d'Alsace :

<http://www.forestiersdalsace.fr/fr/val-de-ville/la-vallee-de-ville.html>

### *Vendre, acheter ou échanger des parcelles forestières sans frais de notaire*

Depuis 2019, la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) a mis en place un dispositif nommé ECIF (Échanges et Cessions d'Immeubles Forestiers), une procédure d'échange et de cession de petites parcelles forestières (moins de 1,5 hectare et valeur inférieure à 7500 €). Les transactions ne nécessitent pas de passer par un notaire car elles sont effectuées par le CeA qui rédige un acte sous seing privé. Cette procédure est sans frais pour les propriétaires vendeurs, acquéreurs ou échangistes.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Alexandre FRAUENFELDER, technicien CRPF et animateur de l'association, au 06.71.57.65.36 ou [alexandre.frauenfelder@cnpf.fr](mailto:alexandre.frauenfelder@cnpf.fr)



## REGLEMENT TAXI SOLIDAIRE MJC

Le taxi solidaire MJC est un service de transport porte à porte en minibus destiné aux personnes âgées pour les trajets dans le périmètre de la Vallée de Villé à l'exclusion des trajets professionnels et réguliers.

**Fonctionnement** : les mercredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17 h (sauf jours fériés).

### **Conditions :**

- Avoir plus de 60 ans (présentation d'une pièce d'identité).
- Pour les personnes de moins de 60 ans, un justificatif d'invalidité sera demandé.
- Être membre de la MJC (carte de membre à 16 € par an)
- Exclusion du service en cas de retards répétés ou d'annulations de dernière minute.

### **Réservations par téléphone :**

Les mardis et jeudis uniquement au **06 52 22 13 54** de 14 h à 17 h.

**Coût** : 3 € l'aller, 6 € l'aller-retour.

Lors du premier trajet, 16 € seront demandés pour la carte de membre MJC.

### **Rendez-vous médicaux**

- Privilégier les mercredis pour vos rendez-vous médicaux dans la vallée
- Pour les rendez-vous médicaux vers Sélestat, ce sont toujours les bénévoles de l'AGF St Maurice qui assurent ce service. Réservations au 06 89 87 94 47. Coût : 15 € l'aller-retour + 22 € de carte de membre AGF lors de la première utilisation.





## Peut-on promener son chien sans laisse ?

Dans les bois et forêts, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant la période du 15 avril au 30 juin.

Il est interdit de laisser divaguer son chien dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois et dans les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs.

Cela vise à prévenir la destruction des oiseaux et des espèces de gibier et à favoriser leur repeuplement.

Un chien est considéré divaguant s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître et se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel.

Un chien est aussi considéré divaguant s'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres.

## L'entretien des trottoirs devant chez-soi



**Bien qu'appartenant au domaine public, l'entretien des trottoirs est à la charge des habitants.**

Ainsi, chaque habitant doit lui-même se charger d'entretenir le trottoir qui se trouve devant son bien. Il revient donc à chaque citoyen (propriétaire ou locataire) de balayer, laver, retirer les déchets et désherber devant chez lui. Cela concerne les façades, les trottoirs, les caniveaux, sur les voies publiques comme sur les voies privées. À noter qu'il est interdit d'utiliser des produits chimiques pour désherber.

### Responsabilité et risques encourus en cas d'incident

En cas de manquement à l'obligation d'entretien des trottoirs devant chez-soi, le risque d'accident est important. En présence de feuilles humides sur un trottoir, de neige, ou de verglas, les risques de chutes sont élevés pour les passants qui l'empruntent. Si une personne passe sur le trottoir devant chez-vous, tombe et se blesse, celle-ci **peut engager des poursuites à votre encontre** si vous n'avez pas respecté vos obligations d'entretien.



La **Section d'Aménagement Végétal d'Alsace** (SAVA) est une association à but non lucratif créée en **1986** tout d'abord au sein d'une association fédérative de protection de la nature (**Alsace Nature**), puis elle s'autonomise en 1989. Conventionnée **Atelier et Chantier d'Insertion** (ACI), l'association est membre de l'Union Régionale des Structures d'Insertion par l'Economique d'Alsace (**URSIEA**).

En effet, la structure exerce des activités économiques servant de support à l'embauche – via des contrats de travail spécifiques – de **personnes très éloignées de l'emploi** ayant des difficultés sociales ou professionnelles. Dans le cadre de ses activités, à savoir l'**entretien des espaces naturels et ruraux** et le **maraîchage biologique**, la SAVA assure un **encadrement technique** et un **accompagnement socio-professionnel** adapté.

Notre village compte une quarantaine de km de chemins forestiers et sentiers. Depuis 2 ans, nous demandons l'aide de la SAVA pour débroussailler et élargir les sentiers.

L'équipe est composée de 4 agents en réinsertion et un chef d'équipe.



*Vous avez certainement cheminé dans ce sentier nettoyé par la SAVA....*


Monique GUTHMANN

## Rectificatif Etat Civil 2022



### **Mariage**


Le 07/05/2022 Bénédicte HESS et Antony BENOIT



Bientôt 16 ans ? pensez au

# RECENSEMENT

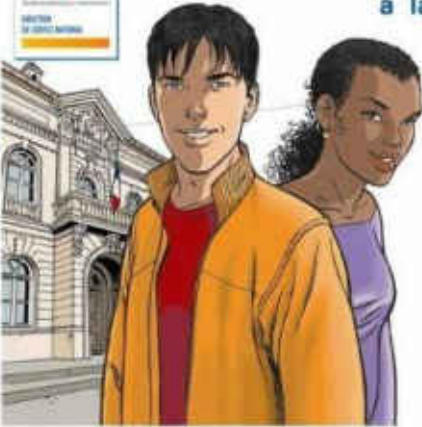
à la mairie du domicile



**Le recensement est obligatoire,**  
Il est à réaliser entre votre 16e anniversaire et la fin du 3e mois suivant.

**L'attestation de recensement,**

- \* Elle est délivrée sur présentation de :
  - la carte nationale d'identité
  - le livret de Famille
  - un justificatif de domicile
- \* Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour : s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)



## Votre conseiller Numérique **BAUER Frank**

Je suis disponible pour vous aider dans vos démarches numériques.

**À savoir :**

Vous accompagner vers l'autonomie sur des démarches administratives simples.

Prendre en main un équipement informatique. Envoyer, recevoir, gérer ses courriels. Naviguer sur internet. Installer et utiliser des applications sur son smartphone. Utiliser les sites de recherche d'emploi et les ressources en ligne, etc.



CONTACTEZ VOTRE CMS POUR PRENDRE RDV

**03 69 33 22 50**

# Les associations

## COTE TWIRLING ... une saison bien remplie !

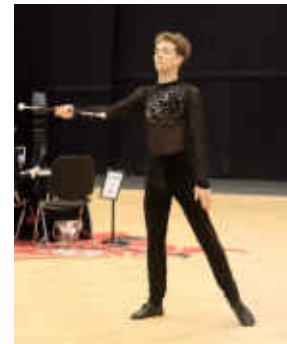
La saison 2022-2023 s'est achevée cette année avec un titre exceptionnel pour notre petit club.

En effet, après des sélections passées avec brio à Aulnay sous Bois en décembre, Romain ZIMMERMANN s'est qualifié pour la Coupe du Monde de twirling bâton à Liverpool en Angleterre qui a eu lieu début Août.

Lors de cette compétition, il s'est classé 2ème lors des préliminaires et a donc pu participer à la finale, à l'issue de laquelle, il a décroché la médaille



d'or et le titre de **Vainqueur de la coupe du Monde 2023** dans sa catégorie Masculin Senior Niveau A. C'est une immense fierté pour notre Club et la récompense d'un travail long et acharné de la part de Romain et de son coach Céline Mathieu. Un vin d'honneur a été donné pour lui fin Août lors de notre Assemblée Générale en présence de M. Le Maire et 2 de ses adjoints.



Nous remercions vivement toutes les personnes qui par leur générosité ont permis à notre club de financer cette belle aventure :

Mille Mercis pour vos nombreux dons ...



N'oublions pas les autres champions de notre club qui progressent d'année en année

Lors du championnat départemental, nous comptons 7 titres de champions départementaux :

### En solo

Sibel Uygun – Minime Nationale 3

Clémence Davide – Junior Nationale 1

Spies Lauriane – Senior Nationale 2

Romain Zimmermann – Senior Nationale 1

### En Duo

Noa Mathieu / Océane Hestin : Cadet N2

Noémie Guntz / Louna Schmitt : Senior N3

### En Equipe

Sibel Uygun / Lucie Tourneur / Noa Mathieu / Mélissa Valentin / Elsa Heckmann / Lina Senentz – Cadette N2



Qualifiés ensuite au championnat de Ligue, en demi-finale et en finale du championnat de France, nous avons effectué cette année de très grands déplacements en France : Plaisir, Andresy, Belfort, St Brieuc, Nantes, Goussainville ...

En finale, Romain a fini 4<sup>ème</sup> meilleur de France en Nationale 1 et notre Duo Benjamin constitué de Maeva et Noëline a fini 12<sup>ème</sup> meilleur de France. Ce sont des résultats très honorables.

Une nouveauté cette année, la ligue Alsace a décidé de présenter un groupe artistique avec des athlètes de tous les clubs alsaciens : 4 de nos jeunes ont eu la chance d'en faire partie : Ophélie Pfohl, Romain Zimmermann, Lauriane et Flavie Spies. Ce groupe sélectionné à la finale à St Brieuc a fini 6<sup>ème</sup> meilleur groupe de France sur 12 participants au départ.

La ligue Alsace a également mis en place un Pôle Espoir pour les plus jeunes. 7 de nos jeunes y ont assisté : Bougtaib Meryana, Heckmann Elsa, Mathieu Noa et Maeva, Hestin Noëline et Océane et Uygun Sibel.

Le groupe et le pôle espoir furent une très belle expérience pour tous ces athlètes ; ils ont appris à travailler avec 2 coachs parisiens et à collaborer avec les jeunes d'autres clubs qu'ils rencontrent dès le championnat départemental : ce fût aussi l'occasion de tisser de nouveaux liens amicaux.

Groupe Artistique Alsace



Pôle Espoir



Pour subvenir à tous ces beaux résultats, notre club doit redoubler d'efforts pour garder une santé financière à la hauteur des frais engendrés par son fonctionnement.

Ainsi Le Bluemafecht organisé début Juillet est pour nous une rentrée d'argent cruciale : nous remercions sincèrement toutes les personnes qui par leur présence participent à cette belle journée et soutiennent ainsi notre association sportive.

L'ensemble du club, participe également à d'autres manifestations ; service des repas à la Honel et contrat bénévole à Décibulles : merci aux parents d'athlètes venus nombreux nous aider pour ce long week end de bénévolat.

Cet hiver, nous aimerions organiser une **vente de fromage du Jura** ; ne soyez donc pas étonnés si certains de nos jeunes viennent frapper à votre porte. Un petit bout de Comté fruité ou du bon fromage de raclette pour mieux passer l'hiver sera sûrement les bienvenus dans vos frigos 😊 !

## Quelques images de cette saison.

Equipe Benjamine N3



Equipe Cadette N2

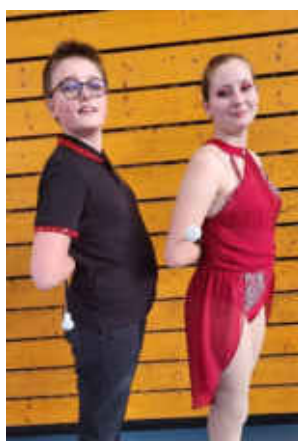
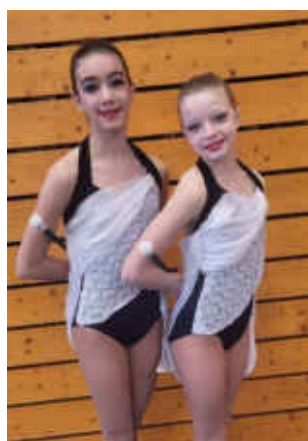


Equipe Senior N1

Notre Duo Benjamin N3 : **Finaliste**



Nos 2 duos Cadets N2



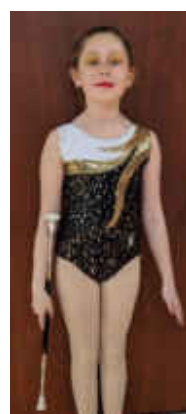
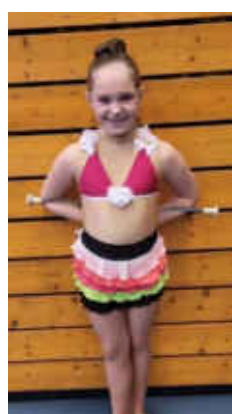
Notre Duo Senior



Notre Duo Junior N1



Quelques solos en image



Notre petite équipe de débutantes qui a participé à la journée amicale Mini twirl à Barr.







# SPORTING CLUB MAISONSGOUTTE

## KREMBEL TOURNOI 2022



Pour cette nouvelle saison, le SCM débutera son championnat avec un effectif de 45 joueurs seniors et 140 jeunes. Hormis les vétérans qui mettent leur équipe en sommeil toutes les autres catégories de U7 à seniors ont commencé la préparation physique afin d'être prêt pour les matchs officiels. C'est Nicolas Koehler, coach en titre, assisté de Frédéric Kammerer, Emilien Esch et Dominique Baumann qui auront le challenge de relever le niveau et renouer la cohésion de ce groupe.

Le club félicite Audrey et Nicolas pour leur union.

Cette année encore, notre krembel tournoi aura connu un franc succès. 30 équipes, petits et grands, se sont affrontées afin de gagner les 2 challenges et passer un moment convivial au sein du Sporting Club de Maisongoutte. Cette rentrée d'argent va permettre d'équiper les joueurs mais également de rénover les infrastructures sportives et les locaux. Prochaine édition le 22-23 juin 2024. Le club passera dans le village en fin d'année pour la vente des calendriers 2024 qui contribuera à payer la fête de Noël des jeunes.



Le terrain aussi a besoin qu'on le bichonne ! Pour cela, nous avons notre responsable Sébastien Gass alias Meiss qui passe beaucoup de temps afin que nos sportifs aient un rectangle vert de qualité et de toute beauté. Ses principales actions sont : la tonte de la pelouse, l'épandage des engrais, le traçage des lignes et l'entretien des abords, un grand merci à lui et à ses adjoints Tristan, Corentin et Hugo.

Merci à l'ensemble du comité où chacun a sa fonction qui permet le bon fonctionnement du club durant toute la saison

Merci à la Commune pour son soutien financier

Je vous dis à bientôt afin de soutenir les footballeurs qui ont besoin de vos encouragements !

Allez les bleus et vive le SCM

Le Président

Daniel Zimmermann

